

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 39 04

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : Signature avec la Communauté d'Agglomération de Terre de Provence du protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville 2020-2022.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 162 du 17 juillet 2015, la Commission permanente a fixé ses priorités d'intervention intéressant, dans les quartiers prioritaires (QPV) et de veille active (QVA) de la politique de la ville, les actions développées en faveur :

- des jeunes en vue de favoriser leur accès à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs,
- de l'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté,
- de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en concertation étroite avec les habitants.

Par même délibération, la Commission permanente a autorisé la signature des contrats de ville 2015-2020.

Le contrat de ville Terre de Provence Agglomération 2015-2020 est aujourd'hui complété par un avenant: "protocole d'engagements renforcés et réciproques" qui permet la prolongation du contrat de ville de deux ans (2020-2022).

Les priorités et les enjeux de l'avenant portent sur :

La lutte contre une précarité persistante dans les QPV de l'agglomération avec à cet effet, une contractualisation Etat-Conseil départemental (jointe en annexe) qui prévoit des actions autour de 3 axes :

1. enfants et jeunes : prévention des sorties sèches de l'ASE et mise en place de maraudes mixtes pour les enfants à la rue ;
2. renforcer les compétences des travailleurs sociaux par la généralisation des démarches de premier accueil social de proximité et revalorisation du métier de référent de parcours ;
3. insertion des allocataires du RSA avec deux typologies d'action : insertion et parcours des allocataires et garantie d'activité.

L'approche globale de l'action publique par la mobilisation des politiques publiques de droit commun est élevée en principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville.

Par ailleurs, sont affirmées :

L'approche territoriale de l'animation et du suivi du contrat de ville par la mise en place de comités de suivi territoriaux regroupant les représentants des signataires du contrat de ville présents sur le territoire ;

La participation plus active de la population via les Conseils Citoyens ;

L'ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville avec une équipe chargée du pilotage technique de la politique de la ville.

En tant que signataire de ce protocole, le Département des Bouches-du-Rhône s'engage à poursuivre la mobilisation de ses compétences de droit commun en application des modalités qu'il a fixées pour son exercice ainsi que dans le cadre de son intervention facultative en faveur de la politique de la ville, et dans la limite des crédits inscrits à son budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL